Ville de
La Chapelle Saint-Luc
www.ville-la-chapelle-st-luc.fr

aqualuc

PROTOCOLE SANITAIRE

POUR LA RÉOUVERTURE D'AQUALUC DU LUNDI 15 JUIN 2020

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC DU 15 JUIN AU 05 JUILLET 2020

Lundi:	de 12h à 14h	Vendredi:	de 12h à 14h et 17h à 19h
Mardi:	de 12h à 14h	Samedi:	FERMÉ
Mercredi:	de 14h à 16h et 17h à 19h	Dimanche:	de 10h à 12h
Jeudi:	de 17h à 19h		

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES D'ACCUEIL

Toutes les dispositions prévues suivent les recommandations ministérielles afin de limiter les risques de contamination des personnes présentes. Les élu·e·s et agents de la ville mettront en œuvre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité sanitaire des personnes présentes.

Principes généraux

Le protocole vise au respect des principes suivants:

- maintien de la **distanciation physique** et application des **gestes barrières,**
- **limitation des contacts** avec les surfaces communes,
- **limitation du brassage/croisement** des usagers,
- **nettoyage et désinfection** des locaux et du matériel.

Le port du masque est obligatoire pour tous les usagers âgés de plus de 11 ans, dans toutes les zones de l'établissement, hormis les espaces douches et bassin.

L'âge minimal autorisant un enfant seul à entrer non accompagné d'un adulte est augmenté à **14 ans.**

Aucun matériel oublié par un usager ne sera conservé par l'établissement.

Les usagers ne pourront pas utiliser leur propre matériel, tel que planche de natation, frites ou palmes.

Un problème d'hygiène ou technique nécessitant la fermeture d'un bassin occasionnera la sortie des usagers, hormis si la capacité du second bassin permet de les accueillir.

Un **écran plexiglas** est installé sur la borne d'accueil et le **paiement sans contact** est dorénavant possible.

Une **nouvelle procédure de sauvetage** est mise en place.

Activités suspendues lors de la reprise

- Aquagym,
- Baby club,
- créneaux associatifs.

Activités maintenues lors de la reprise

- baignade libre,
- apprentissage de la natation en effectif très restreint,
- cours d'Aquabike limités en nombre de participants.

Limitation de la **fréquentation maximale** instantanée

Pour limiter le nombre d'usagers présents et favoriser les possibilités de distanciation, **la fréquentation maximale instantanée** est abaissée à **60 personnes.**

Dimensionnement des **créneaux d'ouverture**

La durée d'un **créneau d'ouverture** est portée à **2 heures**, afin de limiter les allers et venues des usagers dans l'établissement et notamment dans les zones toilettes, douches et vestiaires.
Les ouvertures à fortes amplitudes sont remplacées par **un enchaînement de créneaux de 2 heures,** avec **une coupure de 1 heure.**

Accès à l'établissement

Une gestion des flux entrants et sortants avec marquage au sol est mise en place, du parvis extérieur jusque dans le hall d'accueil.

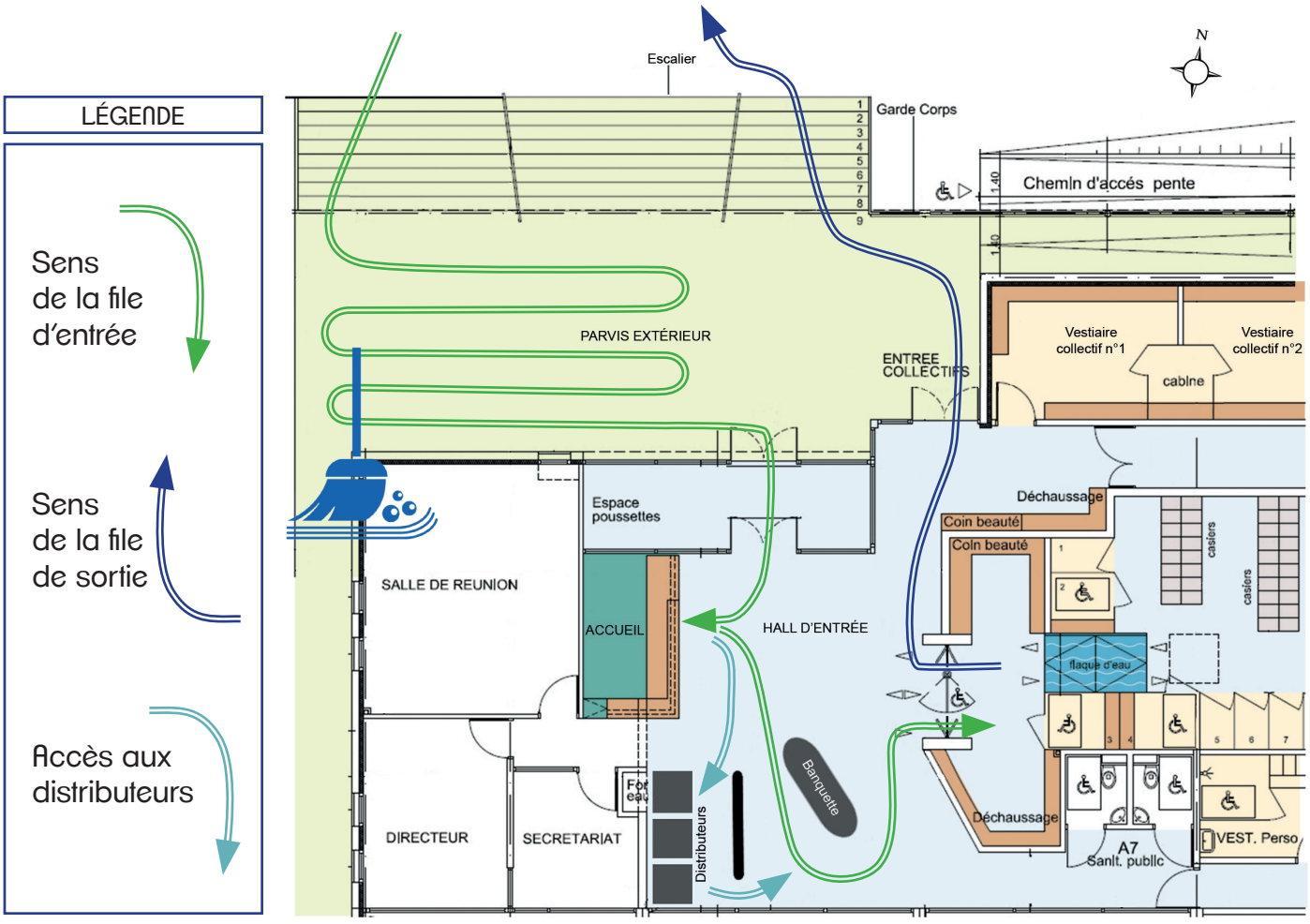

Gestion de la **zone «Vestiaires»**

Un agent assure la régulation de l'utilisation des cabines de vestiaires.

Seuls les casiers permettant une distanciation des usagers sont accessibles.

Gestion de la **zone «Douches»** et **«WC»**

Une colonne de douches sur deux est accessible.

Un urinoir est condamné par mesure de distanciation.

Gestion de la **zone «Bassin»**

Le **bassin sportif** est configuré en **5 couloirs de nage de 2,50 m** de large.

La fréquentation maximale instantanée abaissée à **60 personnes** permet une distanciation minimale entre les usagers pour l'ensemble des deux bassins.

La zone **banquette à bulles** du bassin ludique est mise **hors service** et la **pataugeoire, vidangée.**

Une **zone de récupération du matériel** utilisé par les usagers est mise en place.

Pour favoriser le principe d'une «**baignade dynamique**» l'accès au solarium est condamné, les banquettes de l'espace bassin et hall d'entrée sont inaccessibles.

2. DISPOSITIONS D'HYGIÈNE SPÉCIFIQUES

Plusieurs rappels des gestes barrières sont mis en place. Le personnel veille à leur application par les usagers.

Plusieurs points de lavage sont mis à disposition des agents et des usagers.

Hall d'entrée

Un point de **gel hydro alcoolique** est mis en place sur la borne d'accueil ainsi que **deux points de savon** dans les toilettes.

Une poubelle spécifique pour le recueil des gants de protection est disponible.

Vestiaires / Douches

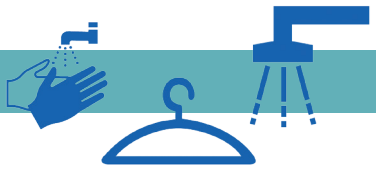

Un point de savon est disposé avant l'accès aux douches.

Deux autres points de savon sont disposés dans les zones toilettes.

Une poubelle spécifique pour les masques de protection jetables est mise en place.

Tous les sèche-cheveux et sèche-mains sont mis hors service.

Aménagements du **protocole d'entretien**

En plus du protocole d'entretien actuel, le personnel effectue en plus les opérations suivantes :

- la désinfection du matériel pédagogique mis à disposition à l'issue de chaque ouverture au public,
- un nettoyage plusieurs fois par jour des mains courantes, poignées de portes, borne d'accueil, tripodes, commandes de douches, toilettes…
- un nettoyage et une désinfection de tous les casiers utilisés par les usagers avant chaque ouverture,
- un nettoyage et une désinfection complète de toutes les parois, tablettes, bancs des cabines de douches et toilettes avant et à l'issue de chaque ouverture,
- une désinfection quotidienne de tous les sols des vestiaires, douches et bassins,
- un nettoyage des postes téléphoniques, informatiques et bureautiques est appliqué par tout nouvel utilisateur,
- le taux minimal de chlore libre possible sera fixé à 0,8mg/l au lieu de 0,4mg/l.

Le personnel devra se laver les mains plusieurs fois pas jour et systématiquement avant l'utilisation d'outils communs.

Une aération des locaux sera effectuée avant et après chaque ouverture au public.

Aqualuc - Complexe aquatique municipal
Avenue de Neckarbischofsheim
10600 La Chapelle Saint-Luc
03 25 45 72 70
aqualuc@la-chapelle-st-luc.eu
www.aqualuc-piscine.fr